



Faire sa demande de bourse pour le lycée

publié le 05/04/2018 - mis à jour le 20/04/2018

C'est maintenant et c'est en ligne !

Descriptif :

Les demandes de bourse de lycée sont à faire dès maintenant sur le site "scolarité services" jusqu'au 20 juin.



Les parents d'élèves de 3e sont invités dès maintenant à formuler leur demande de bourse lycée sur leur compte "services en ligne" (ATEN)

Attention, la date limite pour faire cette demande est fixée au 20 juin !

Connectez-vous à votre compte "services en ligne" avec votre compte parent, vous arrivez sur la page d'accueil de l'ENT du collège, choisissez l'onglet "téléservices" ; le tutoriel ci-dessous vous explique comment procéder pour faire votre demande.



Cliquez sur ce lien pour ouvrir le tutoriel vidéo qui vous explique comment faire [🔗](#)

N'hésitez-pas à contacter le secrétariat du collège pour avoir toutes les informations utiles.

Vous pouvez également consulter cet article pour tout savoir des aides financières auxquelles vous pouvez prétendre à l'entrée au lycée de vos enfants : [les aides financières au lycée 🔗](#)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.